

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2023/04

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois
le LUNDI 13 FEVRIER à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 06 Février 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme MAGNIER Juliette), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY Vincent),
Mme SCHLEICH Ingrid (proc. Mme LEROY Martine), Mme MOBAILLY Aurore
(proc. Mme BOULET Véronique) absents excusés.

Mme BOULET Véronique, Mme QUENON Sophie, absentes non excusées.
M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES LOCAUX DE L'ÉCOLE MARIE CURIE

La séance ouverte, Madame le Maire donne lecture aux membres de l'Assemblée du courrier de Monsieur le Sous-Préfet qui après avoir recueilli l'avis de Monsieur le Directeur académique des Services de l'Education Nationale, émet un avis favorable à la désaffectation des locaux scolaires de l'école Marie Curie.

Il revient donc désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public de ces lieux.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent, par 18 voix POUR, 3 CONTRE (M. GUCHE Francis, M. LELIÈVRE Serge, Mme SCHLEICH Ingrid) et 1 ABSTENTION (Mme MAGNIER Juliette), la désaffectation et le déclassement de l'ancienne école Marie Curie à compter du 15 Février 2023.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 14/02/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 14 FEV. 2023

et publication ou notification

du 14 FEV. 2023

Le Maire,

Joëlle DELRUE

